

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026 à 20 heures

Présents : Mmes et MM. CHAPUT Christel, VALET Benoit, BINDAULT Adeline, BOURGOIN Rodolphe, DARRIET Jacques, PHILIPPON Stéphanie, BRIAUD Aurélie, LAVILLONNIERE Romain, DUCHIER Eloïse, AUMINI Clément, PUICHEVRIER Célian, MURITH Roseline, REDON Gilles, ROULLET Laurent.

Absente excusée : Mme KODYJASZ Murielle donne pouvoir à M. LAVILLONNIERE Romain

1) Election des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Les titulaires :

Christel CHAPUT : 15 VOIX

Benoit VALET : 15 VOIX

Laurent ROULLET : 15 VOIX

Les suppléants :

Roseline MURITH : 15 VOIX

Rodolphe BOURGOIN : 15 VOIX

Adeline BINDAULT : 15 VOIX

2) Nomination d'un secrétaire de séance

Mme Aurélie BRIAUD a été nommée secrétaire de séance.

3) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 avril 2026

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

4) Election des membres de la commission d'appel d'offres

En date du 18 mai dernier, le contrôle de légalité nous a indiqué que la composition de la commission d'appel d'offres n'était pas conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission d'appel d'offres doit être composée :

- du maire ou son représentant,
- 3 membres titulaires,
- 3 membres suppléants

Aujourd'hui, nous avons dans cette commission :

- Christel CHAPUT,
- Rodolphe BOURGOIN,
- Romain LAVILLONNIERE,
- Stéphanie PHILIPPON,
- Eloïse DUCHIER,

Mme la Maire demande qui souhaite faire partie de cette commission ?

Messieurs VALET Benoit et DARRIET Jacques se proposent.

Sont déclarés élus, pour faire partie, avec Mme la Maire, de la commission d'appel d'offres :

- MM. et Mme BOURGOIN Rodolphe, LAVILLONNIERE Romain et PHILIPPON Stéphanie membres titulaires ;
- MM. et Mme VALET Benoit, DARRIET Jacques et DUCHIER Eloïse membres suppléants.

5) Remplacement du mobilier de la salle du conseil municipal

Mme la Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, elle avait fait part de la nécessité de remplacer le mobilier de la salle du conseil qui présente un état d'usure avancé.

Le 18 mai dernier, la commission des bâtiments communaux s'est réunie pour étudier les devis reçus.

Présentation des devis pour le remplacement du mobilier (table et chaises)

- ↳ devis demandé auprès de BERRY BURO pour un montant de 6 882,29 € TTC (livraison, montage et installation compris) comprenant 6 tables amovibles et 25 chaises ;
- ↳ devis auprès de la société FABREGUE pour un montant de 8925,96 € TTC (livraison, montage et installation compris) comprenant 6 tables amovibles et 25 chaises.

Les membres de la commission proposent de retenir la société BERRY BURO pour les raisons suivantes :

- ✓ le style des chaises paraît plus confortable ;
- ✓ le prix moins élevé que la société FABREGUE.

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des bâtiments communaux en date du 18 mai 2026, sur proposition de Madame la Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'acquisition du mobilier auprès de l'entreprise BERRY BURO, pour un montant de 5 735,24 € HT soit 6 882,29 € TTC.

6) Réfection des peintures de la salle du conseil municipal et de la salle des fêtes

Mme la Maire propose également de procéder à la réfection des peintures de ces 2 salles qui présentent des signes de salissures, traces d'humidités... et de les mettre au goût du jour.

Pour la salle des fêtes, cette réfection permettra d'offrir un cadre plus neutre et harmonieux, facilitant ainsi la personnalisation et la décoration de la salle par les usagers lors des locations.

Le 18 mai dernier, la commission des bâtiments communaux s'est réunie pour étudier les devis reçus.

Présentation des devis pour la réfection des peintures des salles :

- devis demandé auprès de NICO RENOVATION (La Châtre L'Anglin) :
 - ↳ salle du conseil municipal : 1 148,70 € HT (aucune TVA appliquée) ;
 - ↳ salle des fêtes : 1 987,44 € HT (aucune TVA appliquée) ;
- devis demandé auprès de la SARL AMrevêtements (Parnac) :
 - ↳ salle du conseil municipal : 935,00 € HT soit 1 122,00 € TTC ;
 - ↳ salle des fêtes : 1 836,00 € HT soit 2 203,20 € TTC ;

Les membres de la commission proposent de retenir l'entreprise NICO RENOVATION pour les raisons suivantes :

- ✓ entreprise locale ;
- ✓ peu de différence de prix avec la société de Parnac.

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des bâtiments communaux en date du 18 mai 2026, sur proposition de Madame la Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la réfection des peintures auprès de l'entreprise NICO RENOVATION, pour un montant de 3 136,14 € HT (aucune TVA appliquée).

7) Travaux dans les sanitaires de l'école

Madame la Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation dans les sanitaires de l'école maternelle.

En effet, les installations actuelles présentent des signes de vétusté à la suite de plusieurs fuites d'eau des sanitaires et nécessitent des aménagements afin d'améliorer le confort des élèves, de garantir de meilleures conditions d'hygiène, de sécurité et de fonctionnement des installations.

Présentation des devis reçu :

- Entreprise CIMO pour un montant de 12 316,87 € TTC
- Entreprise MATHE (avec 2 sous-traitants : LAROSE-ALASSEUR et RESINE PRO87) pour un montant de 18 574,13 € TTC
- Entreprise PARBAUD pour un montant de 21 732,00 € TTC

Après examen des devis reçus, Mme la Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise CIMO pour un montant de 10 264,06 € HT, soit 12 316,87 € TTC pour les raisons suivantes :

- mènera seule l'intégralité des travaux ;

- exécutera les travaux pendant les vacances scolaires estivales 2026 ;
- le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la réalisation des travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle et de retenir l'offre de l'entreprise CIMO SAS pour un montant de 12 316,87 € TTC.

8) Informations – Questions diverses

Mme la Maire informe le conseil municipal :

- du courrier reçu du Département de l'Indre le 29 mai dernier, nous accordant une subvention d'un montant de 620,00€ pour la restauration des registres des délibérations du conseil de 1813 à 1897. Une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avait également été demandée mais nous n'avons pas de retour actuellement.
- les services des impôts ont désigné les personnes suivantes pour la commission communale des impôts : M. et Mmes LAROCHE Christian, PACHAUD Nadine, GATEFAIT Loic, MAQUIN Marie-Christine, COURET Jérôme, CHAPUT Muriel pour les titulaires et M. et Mmes COUVREUR Johanna, AUZEMERY Jean-Paul, ROBERT DE MASSY Pascaline, ROSSIN Romain, FERBOURG Océane, PIQUARD Robert pour les suppléants.
- réunion intergénérationnelle le 02 juin 2026 :
 - ↳ pour le repas des aînés : le traiteur et le musicien sont réservés ;
 - ↳ pour les colis des aînés : attente d'une proposition de rendez-vous avec la société Paul LAREDY ;
 - ↳ pour les naissances sur la commune : proposition de faire un cadeau d'une valeur de 20,00 €, sous la forme d'une peluche avec une couverture personnalisée portant le blason de la commune, qui serait remis lors de la cérémonie des vœux du maire.
- devis demandés pour l'achat d'un vidéoprojecteur :
 - ↳ BERRY BURO : 770,52 € TTC
 - ↳ BOULANGER : 329,00 € TTC sans l'écran
 - ↳ PULSAT : 548,00 € TTC
 - ↳ CERIG : 960,00 € TTC

Mme la Maire propose de retenir l'offre de BERRY BURO, sous réserve d'obtenir une négociation tarifaire, dans la mesure où l'ensemble du mobilier de la salle du conseil et son bureau seront acquis auprès de ce fournisseur.
- Commission cadre et vie « Maisons Fleuries » le 27 mai 2026 :
 - ↳ 5 personnes inscrites cette année
 - ↳ les membres de la commission proposent de mettre en place une évaluation communale et remettre un prix à chaque participant.
- Commission du lotissement le 28 mai 2026 :
 - ↳ une nouvelle réglementation nous impose avant la vente d'un terrain de faire une étude de sol, des devis vont être demandés ;
 - ↳ la commission propose dans un premier temps de ne pas baisser le prix et de faire de la publicité (plaquette distribuée aux salons de l'habitat....)
- Commission gestion du plan d'eau :
 - ↳ proposition de remplacer les jeux et les tables : devis à solliciter dans le cadre d'une demande de subvention pour 2027 ;
 - ↳ réparation de la tente de réception : devis en cours
 - ↳ réparation du déversoir : devis reçu de l'entreprise Chéniers Multi-Métal pour un montant de 888,00 € TTC ou sinon les agents techniques peuvent le refaire en ciment. Après concertation, l'ensemble du conseil valide le devis de Chéniers Multi-Métal.
- Réunion à la ressourcerie MAXIMUM le 12 mai 2026 pour l'enlèvement des encombrants :
 - ↳ tarif : 540,00 € pour une journée de ramassage jusqu'à 16m³ à ramasser soit environ 4m³ par foyer ;

- ↳ ramassage sur inscription ;
- ↳ broyage des déchets verts directement chez les particuliers à 50,00 € de l'heure.

→ Commission communication le 21 mai 2026 :

- ↳ présentation de l'application Intramuros par Mme Adeline BINDAULT : les frais sont pris en charge par la CDC MOVA ;
- ↳ Possibilité de créer le site internet de la commune via Intramuros pour un coût de 288,88 € / an du 01/01/2027 au 31/12/2029.

Compte-rendu des différents syndicats et réunion par les membres du conseil :

- Symctom par M. Romain LAVILLONNIERE ;
- PNR de la Brenne par M. Romain LAVILLONNIERE ;
- Réunion voirie de la CDC MOVA par M. Benoit VALET.